

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

N° 46

Décembre 2017

03 Dossier

Renforcement des aspects innovants des « Quartiers Nouveaux »

07 Recherche

Localisation des zones pouvant accueillir des activités agro-économiques de proximité

10 Rencontre

Pépinière de talents : Zoé Lejeune

12 Colloque



La Conférence Permanente du Développement Territorial a le grand plaisir de vous convier à son colloque annuel, lequel porte sur l'attractivité et les projets de développement territorial. Ce colloque s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et du développement territorial en Wallonie.

« L'attractivité des territoires - qu'il s'agisse d'une région, d'une sous-région, d'une commune ou d'un quartier - est au centre des préoccupations politiques actuelles. L'objectif du Code du Développement Territorial repris dans son article 1^{er} est d'assurer un développement durable et attractif du territoire wallon. Les déclarations de politique régionale successives ont insisté sur la mobilisation du territoire dans le développement de la Wallonie afin de la rendre plus attractive.

Suite à la globalisation de l'économie, le contexte concurrentiel entre les territoires accroît la compétition entre eux ; chacun cherchant à capter les flux matériels et immatériels pour en retirer de la valeur. Dès lors la mobilisation et/ou la mise en valeur des atouts spécifiques à chaque territoire et de leurs complémentarités est devenue cruciale. Le projet est un levier majeur activé pour donner de l'attrait, séduire afin d'attirer et/ou retenir – activités économiques, habitants ou touristes – et donc contribuer au développement des territoires. Il concrétise une stratégie préalablement établie en articulant les visions globales et locales.

Le colloque 2017 de la CPDT questionnera les facteurs d'attractivité des territoires et comment les projets contribuent à renforcer celle-ci. »

La matinée se déroulera en plénière avec, aux côtés des responsables académiques de la CPDT, Olivier Crevoisier de l'Université de Neufchâteau et Henri Bava de l'Agence TER. Ces exposés permettront de faire le point sur le concept de l'attractivité du territoire au travers de ses diverses dimensions, notamment économique, résidentielle et patrimoniale. Par ailleurs, ils aborderont également la manière dont les autorités publiques, avec les autres acteurs impliqués dans le développement territorial, peuvent orienter leur projet, et ce à diverses échelles de territoire, afin de le rendre plus attractif pour les publics cibles.

L'après-midi lors de sessions thématiques parallèles, portant chacune sur un levier potentiel pour renforcer l'attractivité, des acteurs de terrain tenteront de répondre à une question commune « *Comment rendre attractif le territoire via le projet à l'échelle locale ?* ». Leur intervention s'articulera autour de cas concrets, à l'échelle du quartier, en les mettant en relation avec un des nouveaux outils d'aménagement du territoire, le Schéma d'Orientation Local, objet de la formation CPDT de cette année.

Les exposés tiendront compte, dans la mesure du possible, des trois grandes étapes aboutissant à la concrétisation d'un projet « *attractif* » :

1. l'analyse des attentes et des besoins
2. la conception du projet planologique
3. la mise en œuvre et la gestion *a posteriori*

Les cas présentés seront mis en discussion à l'occasion d'échanges avec la salle.

Enfin, lors des pauses vous aurez l'occasion de prendre connaissance, en parcourant l'exposition dans le hall, des différents travaux de la CPDT et de certains résultats de recherche.

Retrouvez le programme et les modalités d'inscription sur notre site internet à la page <http://cpdt.wallonie.be/seminaires-et-colloques/attractivite-et-projets-de-developpement-territorial>

En espérant, comme à l'accoutumée, vous voir nombreux à ce rendez-vous !

Valérie Cawoy, Jean-Marc Lambotte et Alain Malherbe
Les coordinateurs de la CPDT

Coordinatrice de la CPDT :
Annick Fourmeaux, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Énergie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

*Institut de Gestion de l'Environnement
et d'Aménagement du Territoire*
CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
vcawoy@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
Valérie Cawoy

UCL-CREAT

*Centre de Recherches et d'Études
pour l'Action Territoriale*
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**
Alain Malherbe

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*
9 Allée de la Découverte, B52/3
4000 Liège
lepur@ulg.ac.be

Tél. 04/366 58 93 (ou 88)
Coordination : **Jean-Marie Halleux**
Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

Rédaction : Valérie Cawoy,
Walter Leclercq

Crédit photographique : D. Bruggeman,
F. Dor, La Ferme du Chant des Cailles,
Z. Lejeune, URBACT Belgique, ZinTo.

Graphisme & mise en page :
Samir Maessckal



Renforcement des aspects innovants des « Quartiers Nouveaux »

Dans les prochaines années, la Wallonie sera confrontée à une augmentation démographique importante. Afin de répondre à la demande en logement significative qui s'en suivra, une politique de développement durable de nouveaux quartiers a été élaborée.

La recherche de la CPDT vise à contribuer au renforcement des aspects innovants des « Quartiers Nouveaux ». Après avoir mis en place un référentiel, le Gouvernement wallon souhaite que la CPDT aide les porteurs de projets reconnus dans la mise en oeuvre de pratiques innovantes. Cette année, les thèmes de l'agriculture urbaine et de la participation citoyenne ont été mis à l'honneur.

Suite à l'allongement de la durée de vie de la population et à l'augmentation des ménages de taille réduite, la Wallonie fera face pour l'horizon 2040 à une hausse démographique puisqu'elle devrait compter 435 000 habitants supplémentaires selon le Bureau fédéral du Plan, augmentation corrélée à une forte demande de nouveaux logements adaptés aux ménages de demain. Dans les faits, ce phénomène se traduit par une demande de 300 000 logements à créer au cours des vingt-cinq prochaines années.

Pour répondre à ce défi de grande ampleur et sans être confronté à une urbanisation extensive, le Gouvernement Wallon « a affirmé sa volonté de mener une politique équilibrée de renouvellement et de développement territorial, particulièrement axée sur la création de « Quartiers Nouveaux », tant urbains que ruraux », en affichant une ambition d'exemplarité dans la construction et la rénovation.

Les questions énergétiques, les questions liées au développement durable et aux qualités urbanistique et architecturale font l'objet de la plus haute attention.

Opérationnaliser les quartiers nouveaux

En 2014, l'équipe de la CPDT, sous le pilotage de Yves Hanin, a mené un premier volet de la recherche qui a permis d'identifier les terrains disponibles et d'évaluer leur pertinence pour de tels projets. Un total de 398 sites, répartis sur 158 communes de la Région wallonne, ont été ainsi dénombrés. Ils constituent un potentiel pour accueillir des projets de développement territoriaux d'envergure, puisqu'ils s'étendent sur une superficie minimale de 15 hectares. Ils sont repris dans l'Atlas des Quartiers nouveaux disponible et téléchargeable en ligne¹.

À la suite de l'appel à candidature ouvert par la Région, trente-trois projets ont été déposés. Parmi ceux-ci, dix projets pilotes ont été sélectionnés en 2016 par le Gouvernement wallon, quatre autres sont venus s'y adjoindre par la suite. Labellisés « Quartiers Nouveaux », ils font notamment l'objet de mesures d'accompagnement concrètes de la part de la Wallonie, c'est-à-dire une facilitation des démarches administratives d'une part et un appui aux compétences d'autre part. À titre d'exemple,

une équipe composée d'un gestionnaire de projet, d'un expert juriste-fiscaliste, d'un expert financier et d'un expert en ingénierie urbaine se tient à la disposition des communes concernées.

La recherche de la CPDT « Quartiers Nouveaux » de 2017² a pour objectif de réunir les communes et acteurs des différents projets au sein d'un cluster, pour les appuyer dans les pratiques innovantes et ainsi opérationnaliser les axes du référentiel. Deux thèmes prioritaires, le développement de l'agriculture urbaine et la participation citoyenne, ont été choisis par la Région wallonne et sont explorés cette année. La recherche assure la collecte, l'analyse et la diffusion des informations à propos de ces deux thèmes. Ils sont présentés et mis en débat avec les différents acteurs concernés.

L'interaction se fait principalement via des séminaires préparés par la CPDT, ayant pour but, en réunissant les différents acteurs (promoteurs, communes, experts...) d'être des moments suscitant inspiration et créativité. La CPDT rédige une série de fiches thématiques. Ces productions seront consultables

¹ <http://cpdt.wallonie.be/atlas-des-quartiers-nouveaux>

² Responsable scientifique : Y. HANIN (CREAT-UCL) ; chercheurs : D. DESTAIN, R. HAROU et J. ROMAIN (CREAT-UCL).

thématiques. Ces productions seront consultables librement sur le site internet consacré aux quartiers nouveaux³. Ce dernier sera régulièrement tenu à jour au fil de l'avancée des projets et des matériaux fournis par la recherche de la CPDT.

Ville et agriculture

La présence d'une agriculture dans les villes peut, à l'heure actuelle, paraître étonnante. « *Mais avant la révolution industrielle au XIX^e siècle et les théories hygiénistes du début du XX^e siècle, elle faisait partie intégrante de la vie des habitants des villes !* » Ces cultures maraîchères permettaient à la fois de nourrir les habitants, et de participer au recyclage des déchets, destinés à fertiliser les cultures. Le développement actuel des « *Quartiers Nouveaux* » s'inscrit dans une volonté d'aménagement durable du territoire, en lien étroit avec les problèmes environnementaux. De fait, lors de la construction de nouveaux quartiers la question du développement de l'agriculture urbaine est souvent abordée.

En règle générale, dans une perspective écologique, les projets entrepris tentent de favoriser les circuits courts. À l'instar

de certaines fermes (intra)urbaines, ils peuvent avoir une finalité lucrative et contribuer à l'émergence d'acteurs économiques dans le quartier. Avec ou sans cet objectif de rendement, les projets se basent le plus souvent sur des valeurs, entre autres, de cohésion sociale et de sensibilisation à une alimentation saine. Cette agriculture urbaine peut revêtir différentes formes, qu'il s'agisse de l'occupation de toits ou de l'utilisation de caves. « *À l'heure actuelle, la plupart des projets concernent les milieux fortement urbanisés, puisque c'est là que la volonté d'un environnement plus vert se fait le plus sentir* ». Dès lors, les projets peuvent prendre la forme, par exemple, d'une culture de champignons, d'une activité de grande envergure avec des zones cultivées ou encore, à plus petite échelle, de l'adoption d'une poule afin de recycler les déchets ménagers.

Une ferme dans la ville...

Parmi les nombreux projets d'agriculture urbaine qui peuvent inspirer les pratiques, mentionnons le développement d'une ferme urbaine à Watermael-Boitsfort, la Ferme du Chant des Cailles. Celle-ci s'articule autour de trois pôles de production. L'activité maraîchère

a pour objectif une production diversifiée de légumes. Elle étendra prochainement son offre aux fruits. Trois cents personnes y ont déjà souscrit un abonnement, qui leur permet de récolter des légumes nécessaires à leur alimentation. Ce projet maraîcher, débuté avec six bénévoles, s'est professionnalisé puisqu'il emploie, à l'heure actuelle, trois maraîchers indépendants. Afin de diversifier l'activité de la ferme, un petit élevage de brebis laitières a été développé. Le lait est destiné à la production de yaourts et de fromages, la laine à la confection de fil à tricoter ou de nappes en feutre. Enfin, la Ferme du Chant des Cailles a dévolu une partie des terres à l'herboristerie et aux plantes médicinales. « *Au-delà de l'impact écologique et économique du projet, il existe une dimension citoyenne puisque le jardin collectif accueille pas moins de 70 jardiniers et que le pôle « Quartier Durable » est en charge d'animer le quartier par des activités dans les espaces collectifs. Pour les habitants, la participation active de ce projet à la vie du quartier a permis d'améliorer de manière significative leur cadre de vie* ».

La ferme de type traditionnel peut également laisser la place à celle dite « *hors-sol* ». Si celle-ci nécessite plus d'investissements, elle occupe toutefois des espaces moins sensibles à la pression immobilière, sur les toitures voire même à l'intérieur des bâtiments (aquaponie, hydroculture...). Afin de valoriser la production au meilleur prix, ce type d'agriculture favorise généralement les débouchés dans des circuits courts, souvent dans le milieu de l'Horeca local, assez demandeur de ce type de produit. Si leur implication dans l'animation de leur quartier est moindre, en raison de la nature même de leur infrastructure, ces projets peuvent cependant devenir des acteurs du redéploiement économique de leur quartier ou de l'insertion sociale par l'engagement de personnes en réinsertion ou avec un handicap. Enfin, ils proposent, dans la plupart des cas, des activités pédagogiques en relation avec leur production.



Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort

³ http://spw.wallonie.be/dgo4/site_qn/



Visite de SmartMush à Walhain

... des champignons à domicile

En effet, c'est l'aspect éco-pédagogique qui est valorisé par SmartMush, une champignonnière installée à Walhain proposant la vente de champignons bio, tout en privilégiant les circuits courts. En parallèle, ce projet vise à sensibiliser le public au monde des champignons grâce à des activités destinées aux écoles, voire même aux entreprises. SmartMush fabrique également des kits de culture de champignons prêts à pousser.

Le verdissement des espaces publics

En juillet 2017, sous l'impulsion du Gouvernement wallon, un appel à candidatures a été lancé aux communes dans le cadre du projet urbanistique de verdissement des places publiques. Celui-ci a pour objectif de soutenir le développement de l'agriculture urbaine et la mobilisation citoyenne autour des places aménagées en Wallonie. Les projets sélectionnés devront favoriser la plantation d'arbres fruitiers et de plantes comestibles, les espèces indigènes et mellifères. Ils seront subventionnés et accompagnés par la Wallonie (via un appui technique et l'organisation de rencontres entre les différents acteurs).

1^{er} séminaire sur l'agriculture urbaine

La visite de la champignonnière SmartMush avait clôturé le premier séminaire qui s'était tenu en mai 2017 à Kampana (Walhain) avec pour thématique l'agriculture urbaine. Cette rencontre avait permis de mettre en relation experts et acteurs des différents projets. Une enquête menée lors de cette journée montre toute l'importance de ces rencontres puisque chacun peut tirer bénéfice de l'expérience des autres et réciproquement.

« Au cours de cette journée, une dynamique s'est instaurée à travers la création de réseaux et des synergies insoupçonnées ont vu le jour entre les différents participants. Certains résultats pourront même bénéficier à la collectivité bien au-delà des Quartiers Nouveaux ».

Des espaces nouveaux, des espaces citoyens !

Un second séminaire vient de se tenir à Namur le 12 octobre et a abordé les questions liées à la participation citoyenne. La Wallonie a pour volonté d'associer les habitants le plus en amont possible dans la conception des projets de nouveaux quartiers.

Une participation dont l'objectif oscille entre écoute et recueil des besoins, sensibilisation à des modes d'habiter durables, facilitation de l'acceptation des projets et responsabilisation citoyenne.

À la recherche des futurs habitants

Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale des futurs habitants, alors qu'on cherche à créer un quartier (logements, équipements, espaces publics...) qui réponde à leurs besoins. D'où l'établissement de stratégies par les uns et les autres pour pallier tant que faire se peut cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier...

Impliquer les riverains

Par ailleurs, il faut veiller à ce que ces quartiers nouveaux ne deviennent pas des adjonctions artificielles ou des enclaves fermées sur elles-mêmes, mais rentrent en interaction avec l'espace environnant et les autres quartiers existants. Informer et associer les riverains, comités et associations locales s'avère donc également de première importance.

L'image et l'appropriation préalable du territoire où va venir s'insérer le quartier influent sur son acceptation : *« si le voisinage ne demande qu'à faire table rase de certaines friches dévalorisées ou abritant des pratiques marginales, des prairies et espaces naturels par exemple vont souvent constituer un paysage cher au cœur des riverains, contribuant à l'attractivité résidentielle des lieux. Un même projet ne sera pas reçu de la même manière dans ces deux types de territoires ».*

À côté de l'existence même du projet, ses caractéristiques morphologiques et sociologiques (le type de clientèle visé) ainsi que leur degré d'harmonie avec le tissu urbain et social existant vont également influencer sur les réactions de la population.

Faciliter l'acceptation des projets

Si l'arrivée de ces projets d'ampleur commence souvent par susciter des résistances, la communication doit être pensée avec soin. Il arrive, par exemple, que certains visuels proposés au stade de la réflexion stratégique (master-plan, RUE ou futur SOL) suscitent le rejet, sans que le public ne réalise qu'il s'agit seulement de premières esquisses.

Des représentations plus abouties et des vues d'ambiance pourront donner une vision du projet plus acceptable. La référence aux possibilités de logement offertes par le projet pour les jeunes générations natives de la localité peut s'avérer un argument en faveur du principe de la construction d'un nouveau quartier.

La question des prix de vente reste alors essentielle dans de nombreuses communes où acquérir n'est plus possible pour les « enfants du pays ».

Habiter autrement

Les quartiers nouveaux sont vus aujourd'hui par les pouvoirs publics comme porteurs de modes d'habiter différents, économes en énergie, privilé-

giant la mobilité douce, accueillants pour la nature et la biodiversité... Une série de caractéristiques de ces quartiers est destinée à accueillir ou permettre ces nouveaux modes de vie. Cependant, leur survenue ne va pas nécessairement de soi et les usages ou les appropriations des lieux ne se font pas toujours dans le sens espéré. D'où la recherche d'une sensibilisation aux comportements à adopter pour un usage du quartier qui aille dans le sens de pratiques plus durables.

Grâce à certaines démarches participatives, il est possible de sensibiliser les citoyens à « habiter » autrement, à l'instar des projets d'agriculture urbaine.

Il s'agit de trouver le point de rencontre entre les besoins et attentes des habitants et les grands enjeux sociétaux de développement durable. Sur base de ces principes communs, les quartiers nouveaux devront trouver chacun leur propre identité.

Responsabiliser les citoyens

L'idée est également de donner une large place aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.

Participation rime avec médiation

Le recours à des médiateurs professionnels est souvent jugé indis-

pensable pour mener la démarche participative lors de l'élaboration de nouveaux quartiers, pour des raisons de professionnalisme et de neutralité. Une démarche originale, proposée par l'association « 7 milliards d'urbanistes » consiste à mobiliser et former des habitants pour aller à la rencontre de leurs semblables. Ils sont munis de tablettes tactiles qui aident à récolter des images exprimant la vision de citoyens sur le devenir de certains espaces.

Le recours à des plates-formes participatives en ligne se développe et a pu par exemple permettre de récolter de nombreuses suggestions citoyennes pour l'aménagement d'un parc à Hasselt.

« Si les médias numériques permettent assez rapidement de récolter de nombreuses réactions, et d'exprimer de grandes tendances, ils touchent majoritairement un public jeune, alors que les réunions publiques de consultation, visites et ateliers thématiques rassemblent plus facilement des personnes en dehors de la vie active... ».

Ceci plaide en faveur d'une diversité de stratégies et moyens de communication adaptés aux différents publics.



Le 1^{er} séminaire « Quartiers Nouveaux » consacré à l'agriculture urbaine

Localisation des zones pouvant accueillir des activités agro-économiques de proximité

En raison de différentes contraintes, il est de plus en plus complexe de maintenir les installations de stockage de céréales dans leur implantation originelle au sein du tissu villageois et également d'identifier des sites propices à leur relocalisation. Le Gouvernement wallon a donc commandité une recherche afin d'une part de caractériser les sites de stockage de céréales existants et d'appréhender les attentes et besoins des acteurs de la filière céréalière ; d'autre part de proposer *in fine* une méthodologie applicable à la Wallonie pour déterminer des emplacements potentiels optimaux d'implantation de sites de stockage de céréales.

La filière céréalière en Wallonie et les sites de stockage

La filière céréalière belge s'est imposée avec le temps comme l'un des leaders européens de la production de céréales. À l'interface entre les agriculteurs et le monde agro-industriel, les sites de stockage jouent un rôle crucial dans ce secteur.

Face à la nécessité d'ensiler leurs récoltes de céréales, les agriculteurs ont recours à différentes solutions. Ceux-ci optent soit pour un stockage à la ferme (dit primaire) soit chez un organisme stockeur (dit secondaire).

Pour mener au mieux sa mission, le site de l'organisme stockeur, privé ou coopératif, doit être implanté au plus près des terres cultivées mais le Code de l'Aménagement du Territoire ne leur permet pas l'accès à la zone agricole. En zones d'habitat ou d'habitat à caractère rural, situations souvent d'implantation historique, les problèmes de cohabitation avec la population locale, renforcés par le développement du tissu bâti, se multiplient (phénomène NIMBY).

En effet, les sites de stockage peuvent entraîner une série de problèmes liés à leur exploitation. Outre les retombées de poussière dans la zone proche, la rotation des tracteurs et des engins peuvent constituer des sources potentielles de nuisances sonores. De plus, les silos sont considérés comme des installations sensibles. Les risques encourus lors de leur exploitation comprennent des incendies à la suite de l'échauffement des produits, voire de l'explosion de poussières. Dans un autre registre, à l'exception des zones où ils représentent un symbole de la production régionale, les silos - essentiellement verticaux - peuvent également avoir un impact paysager négatif.

Principaux objectifs de la recherche

À la demande du Gouvernement wallon, la CPDT - l'IGEAT (ULB) en collaboration avec le Lepur (ULiège) et le CREAT (UCL)¹ - mène une recherche avec quatre objectifs majeurs :

- inventorier les sites de stockage existants et identifier ceux risquant de ne plus pouvoir être exploités ;

- recenser les besoins et les attentes des acteurs de la filière céréalière ;
- identifier les critères nécessaires afin de recenser des localisations optimales pour des sites de stockage de céréales ;
- établir une méthodologie permettant d'identifier des zones adaptées à ce type d'activité à proximité des zones de production.

Inventaire et caractérisation des sites de stockage

L'étape initiale de cette recherche consistait à dresser un inventaire et à caractériser les sites de stockage existants. Le recensement reposait principalement sur les informations fournies par l'analyse de permis d'exploiter (RGPT) et d'environnement (RGPE) transmis par l'administration. Il en résulte la création d'une base de données contenant, quand l'information est disponible, une classification pour chaque établissement selon le type d'activité, et ce dans l'optique de pouvoir en dégager les sites stockant effectivement des céréales en quantité non négligeable.

¹ Responsable scientifique : M.-F. GODART (IGEAT-ULB) ; chercheurs : D. BRUGGEMAN, A. COPPENS, X. COURTOIS, J. DESCAMPS, C. TAUVEL, S. VERELST (IGEAT-ULB), F. QUADU (CREAT-UCL), M. ANDRE (Lepur-ULG).

La création de cette base de données a permis d'identifier et, dès lors, de caractériser les sites de stockage. Pas moins de 207 sites sont principalement dédiés au stockage des céréales. « *Toutefois, cette base de données reste non exhaustive. On manque notamment d'informations sur plusieurs sites, pour la plupart enregistrés sous un permis d'exploiter qui arrivera à échéance dans les prochaines années* ». Si la capacité de stockage de 48 de ces sites n'est pas connue, les 159 autres comptabilisent un volume total potentiel de 1 200 000 tonnes. Près de la moitié des sites appartiennent à deux réseaux, les autres se répartissent entre différents acteurs au nombre de sites n'excédant généralement pas les deux ou trois. À noter que plusieurs établissements entreposent des céréales afin d'alimenter leurs activités liées, entre autres, à la meunerie ou à la biométhanisation.

De manière générale, les productions céréalières wallonnes se concentrent au sein de la région limoneuse. Culture dominante à partir de la moitié nord du Condroz (en direction du nord-ouest), les céréales partagent le terrain avec les betteraves au centre et à l'est de la région limoneuse et le maïs ensilage à l'ouest de cette région. Il est donc logique de retrouver les plus importants volumes de production de céréales à l'intérieur de ces régions et, à raison, la plus forte concentration de sites de stockage même si ceux-ci sont présents dans toute la Wallonie.

Les sites qui présentent un volume de stockage supérieur à 500 m³ - considérés comme faisant partie du réseau des sites de stockage - ont été cartographiés et mis en relation, pour l'année 2015, avec les volumes de céréales produits. Ces derniers ont été estimés grâce au croisement du parcellaire agricole et des rendements des différentes cultures de céréales. Cela a ainsi permis une comparaison spatiale de la production céréalière avec le réseau de sites de stockage actuel, et par conséquent avec

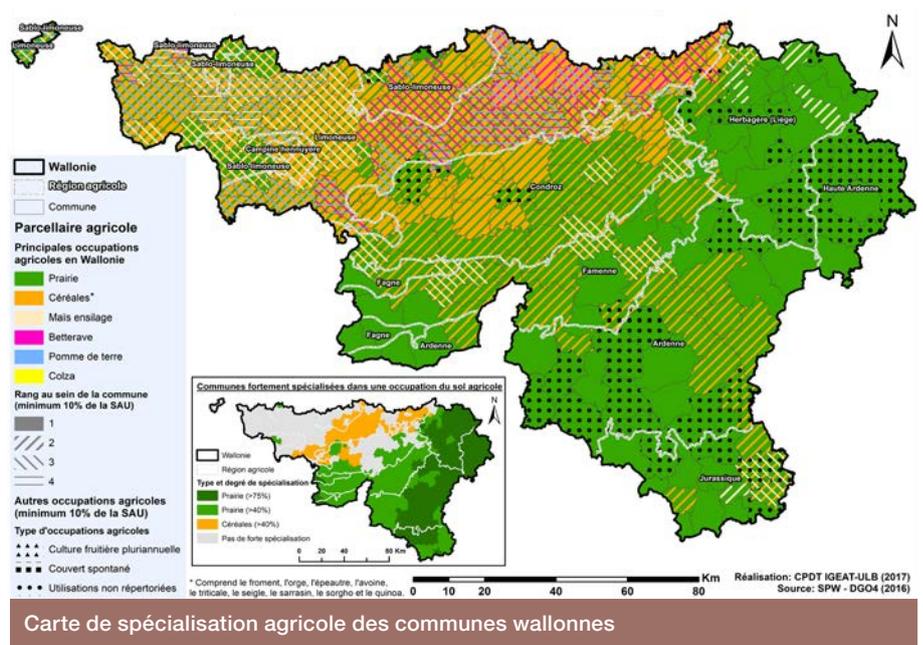
les sites en fin de permis. L'étude du maillage démontre la volonté des acteurs du stockage de céréales de se localiser au plus près des zones de production, minimisant ainsi le transport de la récolte du champ aux silos de stockage. De ce fait, on remarque que la répartition des sites de stockage, au volume généralement inférieur à 25 000 tonnes, est relativement homogène et dense et se localise au sein des grandes zones de production. Par contre, ceux qui dépassent ce tonnage, considérés comme des sites de report, se situent à proximité immédiate du réseau navigable de grand gabarit, à savoir la Meuse, la Sambre ou l'Escaut. Ce maillage offre la facilité aux producteurs de céréales localisés dans ces zones céréalières de ne devoir parcourir que des distances réduites pour atteindre un site de stockage.

Enfin, on constate que les établissements stockant des céréales comme activité principale se répartissent de manière relativement équitable entre les zones d'habitat, les zones agricoles et les zones d'activités économiques. Il faut souligner que cette proportion non négligeable de sites en zone d'habitat constitue un risque potentiel de conflit avec le voisinage des suites des nuisances explicitées précédemment.

On constate qu'à l'horizon 2023, une cinquantaine de ces sites de stockage verront leur permis d'exploiter arriver à échéance et devront par conséquent faire l'objet d'un nouveau permis d'environnement. Ils seront à ce moment soumis à l'application du nouveau Code de l'Aménagement du Territoire (CoDT), remplaçant aujourd'hui le CWATUP, et qui a comme objectif directeur d'« *assurer un développement durable et attractif du territoire* ».

Le Code Wallon de l'Agriculture (CWA) vise lui à « *encourager et à soutenir la structuration des agriculteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières et d'obtenir une meilleure appropriation par les agriculteurs de la valeur ajoutée aux produits agricoles* » et « *favoriser l'autonomie des agriculteurs et des exploitations agricoles, individuellement ou collectivement, en matière de production, de transformation et de commercialisation, en ce compris en favorisant le modèle coopératif* ».

Il serait donc nécessaire, pour la filière céréalière wallonne, de maintenir des zones à même d'accueillir des sites de stockage, et si possible des coopératives aux mains des agriculteurs, tout en respectant le CoDT et en ne déstructurant pas le maillage du réseau de sites existants.



Méthodologie d'identification de localisations alternatives potentielles

Les chercheurs de la CPDT ont donc développé un outil méthodologique pour identifier des localisations alternatives potentielles afin de relocaliser les sites de stockage dont le permis arrivé à échéance ne serait pas renouvelé.

Le cahier des charges de la recherche demandait expressément d'explorer la possibilité d'établir les sites de stockage dans des sites à réaménager (SAR). Afin de mener à bien cette demande deux types de sources de données ont été consultés : la base de données des SAR complétée par les informations issues de la recherche menée par le Centre d'Histoire des sciences et des Techniques (CHST-ULg). Celui-ci a mené un projet ayant pour objectif de retracer l'histoire des sites industriels et de leur environnement. « *La caractérisation par défaut de la pollution en fonction du type d'activité qui s'est trouvée à un moment donné sur le site est une donnée très importante pour la réhabilitation de celui-ci. En effet, en fonction de l'évolution des technologies qui étaient rencontrées dans les sites, on peut déterminer quels types de polluants peuvent avoir affecté les sols en question* ».

À cette donnée de présence d'un SAR potentiellement ré-affectable pour une activité de stockage de céréales s'ajoute toutes les autres zones non urbanisées et potentiellement urbanisables pour ce type d'activité économique. Ainsi pour identifier les zones propices à l'établissement d'un site de stockage, « *il est nécessaire de superposer une série de couches cartographiques. Elles correspondent à l'accessibilité, la qualité des sols, l'affectation au plan de secteur ou les contraintes administratives. Il ne faut pas oublier, entre autres, celles liées à l'environnement, à la présence de sites Natura 2000 ou encore à la protection du patrimoine. La protection des ressources en eau est également un élément important à tenir en compte, car, sur un même site d'organisme stockeurs des produits*

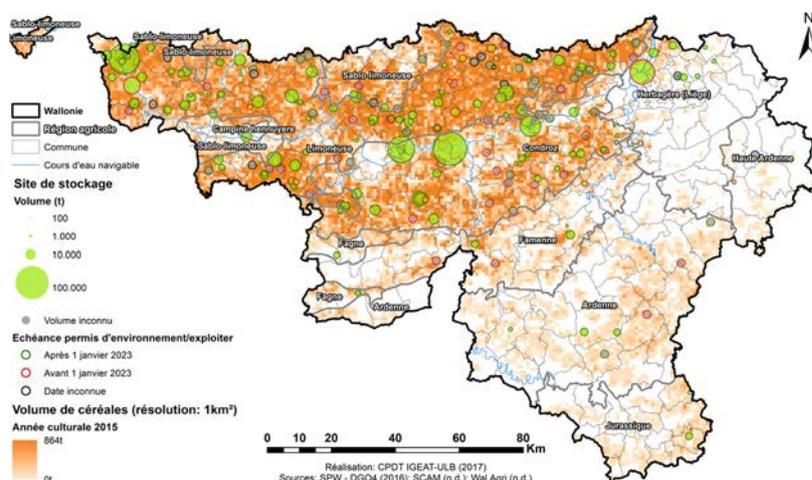
phytosanitaires et des engrais sont souvent écoulés ». Si les risques liés aux catastrophes naturelles sont peu nombreux en Belgique, il faut néanmoins prendre en compte les zones inondables et les phénomènes karstiques dans la détermination de nouvelles zones. Enfin, les contraintes physiques jouent un rôle important quant à la décision finale relative au choix d'un site. La difficulté majeure de cette méthodologie réside en la pondération respective de ces différents critères.

Préalablement à cette phase analytique, une enquête de terrain a été menée auprès des différents acteurs de la filière afin de dessiner le tableau le plus complet des critères à intégrer pour rechercher de nouvelles localisations pour des sites de stockage, mais également de tenir compte de leurs besoins et de leurs attentes. Une série d'interviews, un questionnaire en ligne et un workshop organisé à Namur en mai 2017 ont permis de consulter pas moins d'une cinquantaine d'acteurs au sein de la filière céréalière, et ce de l'agriculteur à l'administration. Lorsque les chercheurs ont, avec les acteurs de la filière, envisagé différentes alternatives de relocalisation, la nécessité de rester dans un rayon de deux à trois kilomètres est apparue. Au-delà de celui-ci, l'organisme stockeur peut être confronté à la présence d'un autre site de stockage, au risque de perdre des clients. Les entretiens ont clairement montré que la distance à ne pas dépasser entre le

champ et le site de stockage, en zone de haute production, avoisine les dix kilomètres avec une durée n'excédant pas pour l'aller et le retour l'heure, y inclus les contrôles de qualité et le déchargement, afin de ne pas interrompre le travail de la moissonneuse dans les champs.

Des résultats cartographiés et une analyse qualitative

À la fin de l'analyse quantitative utilisant les critères pondérés, et réalisée de manière informatisée, « *l'objectif est d'avoir notre rayon de trois kilomètres autour du site de stockage existant à relocaliser et derrière chaque pixel dans ce rayon une analyse des aptitudes. On devrait y identifier toute une série de sites potentiellement capables d'accueillir ce type d'activité. À partir de ces données, on peut partir sur une analyse plus contextuelle de chacun de ces emplacements potentiels. Est-ce que des impétrants passent par là ? En terme d'accessibilité, cet emplacement permet-il d'éviter le passage du charroi agricole au sein d'un village ?* ». La recherche traite de cas concrets dont il est nécessaire de se préoccuper à courte et moyenne échéance mais le Gouvernement wallon disposera également de l'outil d'aide à la décision, c'est-à-dire la méthodologie développée par l'équipe de recherche pour aider à l'identification de nouvelles localisations potentielles.



Volumes de céréales produits en 2015 ; localisation et capacité des sites de stockage en Wallonie



© Ediges Place Kuborn (Seraing), la rénovation urbaine en cours

Zoé Lejeune



Diplômée de l'Université de Liège en 2009, Zoé Lejeune obtient son doctorat en 2016 grâce à un financement de l'IWEPS. Elle a participé aux recherches de la CPDT de 2009 à 2012. Zoé travaille actuellement à l'AREBS pour le projet REMOURBAN et au Lepur en tant que point de contact belge du programme européen URBACT.

Ses thèmes de recherche portent entre autres sur la justice et les inégalités environnementales, les études urbaines et la politique de la ville.

La CPDT (2009-2012)

Son diplôme de Master en Science politique à finalité européenne fraîchement obtenu à l'ULiège, Zoé Lejeune intègre la CPDT pour travailler en août 2009 au sein de l'équipe du Centre de Recherche sur la Ville, le Territoire et le Milieu rural (Lepur). Elle reste à la CPDT pendant trois ans, jusqu'en août 2012.

Elle commence par participer à la recherche **Remembrement urbain** en Région wallonne. Touchée en plein cœur par le déclin industriel des années 50-60, la Région wallonne a connu un phénomène de déstructuration urbaine. Celui-ci s'est accentué des suites d'une politique de désurbanisation et d'une récession économique dans les années 70. Face au constat d'abandon du bâti dans l'espace urbain, le Gouvernement wallon posa la simplification administrative et le remembrement urbain comme objectifs prioritaires dans sa Déclaration de politique régionale (2004-2009). « *Au cours de ces quelques mois passés sur cette recherche, je me suis essentiellement occupée des approches juridiques*

et opérationnelles, sur une analyse critique de l'outil. Je collaborais notamment à l'époque avec Quentin Michel (ULiège) qui devait devenir mon directeur de thèse ».

En 2010, Zoé participe à la recherche sur la **veille stratégique des régions frontalières**. L'objectif de ces travaux était d'informer les décideurs politiques et les administrations régionales sur les éléments les plus importants et les plus pertinents contenus dans les documents des régions et pays frontaliers de la Wallonie en matière de développement territorial. « *Dans ce cadre, l'étude portait, entre autres, sur le Concept intégré du développement spatial et des transports (IVL ; Grand-Duché de Luxembourg) et du Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen (RSV ; Région flamande) afin d'anticiper des projets d'envergure qui pouvaient avoir un impact sur la Région wallonne ».* Lors de sa dernière année à la CPDT, elle collabore avec une trentaine de chercheurs au **Diagnostic territorial de la Wallonie**. Zoé s'occupait en particulier de l'analyse des rapports entre la ville et la campagne.

Elle termine les derniers mois de sa recherche avec la CPDT en collaborant au projet **Méthodologie d'analyse opérationnelle des documents planologiques des états et régions frontaliers** de la Wallonie, chargé de fournir une méthode pour permettre à la Région d'identifier de manière systématique des « *résultats* » dans des documents concernant les régions frontalières et de pouvoir en tirer des conclusions et des orientations sur la coopération transfrontalière ou supra-régionale. « *Cette recherche était assez compliquée, car nous devions faire une lecture et une analyse systématique de textes qui touchent aux régions transfrontalières, mais cela a permis de faire un bilan critique de ces documents ».*

Les inégalités environnementales

En 2012, elle quitte la CPDT pour entamer un parcours doctoral sous la direction de Quentin Michel (ULiège) grâce à une bourse de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS - PhD research activity) sans pour autant rompre les liens tissés avec la CPDT. Que du contraire ! Jacques Teller, qui dirigeait à l'époque le Lepur et ses recherches à la CPDT intègre son comité de thèse.

Cette dernière avait pour titre *La question urbaine revisitée. Analyse socio-politique comparée de la régulation publique des inégalités environnementales*. « *Sur base de l'analyse du Baromètre social de la Wallonie, on constate que les populations les plus précarisées sont, de*

manière générale, les plus touchées par un environnement de moindre qualité. Si 7% des travailleurs vivent dans de tels lieux, le nombre monte à 24 % pour les personnes sans emploi ! ». Les zones urbaines à haute densité de population regroupent une forte proportion des personnes précarisées, confrontées, entre autres, aux pollutions atmosphériques. Zoé émet alors la théorie du « *cercle vertueux* » : les populations plus stables d'un point de vue socio-économique possèdent les outils pour améliorer leur environnement déjà plus favorable à la base. Malheureusement, le phénomène inverse se produit pour les plus précarisés qui se sentent sans ressource dans la lutte pour l'amélioration de leur environnement, c'est le « *cercle vicieux* »¹.

Entretemps, très active sur de nombreux fronts, elle met en place, avec Jacques Teller, un séminaire consacré au développement du territoire où les jeunes chercheurs qui travaillent autour de cette thématique peuvent débattre des spécificités de leur approche.

« C'est la CPDT qui m'a amené à élargir ma réflexion sur ces questions et thématiques stimulantes autour de l'aménagement du territoire. C'est à cette occasion que j'ai pu développer certaines recherches qui ont été importantes dans la suite de ma carrière. De plus, les liens tissés lors de mon passage à la CPDT ont permis de poursuivre les échanges jusqu'aujourd'hui avec mes anciens collègues ».

Développement durable au cœur de la ville

Elle soutient sa thèse en juin 2016 et intègre rapidement l'AREBS² en tant que chargée de projet pour REMOURBAN (REgeneration MOdel for accelerating the smart URBAN transformation), projet sélectionné suite à l'appel Horizon 2020 *Smart cities and communities*. La ville de Seraing s'insère dans un réseau de villes avec Nottingham (Royaume-Uni), Valladolid (Espagne), Tebepasi (Turquie)



L'environnement comme source d'inégalité ?

et Miskolc (Hongrie). « *On travaille sur la manière dont on peut envisager la transformation durable et intelligente de la ville au travers d'une approche intégrée entre mobilité, efficacité énergétique et nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de la mobilité durable (électrique, notamment), etc... Au niveau de Seraing, nous sommes en charge de la réplique : il s'agit de réfléchir à comment reproduire les solutions mises en œuvre dans les villes pilotes (appelées Lighthouse) dans d'autres contextes urbains* ».

À présent, depuis le mois de mars, Zoé partage son temps entre l'AREBS et le Lepur. En effet, à la suite de l'appel pour désigner des points de contact nationaux dans le cadre du programme URBACT III (2014-2020), l'ULiège a été désignée comme point de contact national, en associant à la démarche l'Université de Gand. Cette mission permet par ailleurs également de faire le lien avec la recherche « politique de la ville » actuellement menée dans le cadre de la CPDT. En quoi consiste ce projet ? URBACT est un programme européen qui fête ses quinze ans. Il a pour mission de permettre à différentes villes européennes d'œuvrer en coopération

renforcée en matière de développement urbain intégré, c'est-à-dire de proposer, autour d'enjeux communs, de nouvelles solutions concrètes qui intègrent des thèmes économiques, sociaux et environnementaux urbains.

À la fin de notre entretien, Zoé bouclait d'ailleurs ses valises à destination de Tallinn (Estonie) afin de participer à l'URBACT City Festival ! Plusieurs centaines de villes européennes y étaient représentées et échangeaient leurs expériences sur de nombreux sujets relatifs au développement durable. À son retour, elle nous envoie ses premières impressions « *le festival de la ville organisé par URBACT est une incroyable opportunité de rencontrer d'autres villes européennes qui partagent les mêmes défis et de trouver des solutions collectives pour y faire face. Dans le cadre de ce type d'événements, les points de contact nationaux constituent de véritables relais entre villes et autorités européennes* ».



¹ Zoé LEJEUNE, L'environnement comme source d'inégalité ? Pauvreté et désengagement citoyen dans la ville, L'Observatoire belge des inégalités, 18 août 2016, consulté le 3 octobre 2017 à l'adresse <http://inegalites.be/L-environnement-comme-source-d>.

² Association pour le redéploiement économique du Bassin sérésien fondée en 1986 ; site internet : <http://www.arebs.be/>



Attractivité et projets de développement territorial

Colloque CPDT - 2017 - MICX - Mons

À la différence de ces dernières années, le colloque ne s'articule pas autour d'une recherche particulière de la CPDT. Au contraire, les différentes recherches présentes et passées viennent nourrir les réflexions sur le thème de l'attractivité et des projets de développement territorial. Afin d'élargir la discussion et d'illustrer le propos avec des projets concrets, la CPDT s'entoure d'une quinzaine d'orateurs extérieurs qui interviendront en plénière la matinée ou dans les sessions de l'après-midi. Les coordinateurs vous en dévoilent en peu plus dans l'édito.

Programme

Matinée

8h30 - 9h00	Accueil - café
9h00 - 9h15	Accueil par le ministre
9h15 - 9h30	Présentation de la journée
9h30 - 10h00	Les milieux locaux dans la globalisation postindustrielle
10h00 - 10h30	La Wallonie et ses territoires dans la globalisation postindustrielle
10h30 - 11h00	Pause café
11h00 - 11h30	Quelles stratégies d'amélioration du cadre de vie comme facteur d'attractivité résidentielle ?
11h30 - 12h00	Patrimoines exceptionnels et ordinaires : capital territorial à valoriser ?
12h00 - 12h00	Le projet comme support à l'attractivité des territoires
12h30 - 14h00	Repas

Après-midi

14h00 - 16h00 Sessions : autour d'une question commune : Comment rendre attractif le territoire via le projet à l'échelle locale ?

5 thèmes au choix :

- Agir sur la qualité des espaces publics
- Agir sur la mobilité alternative à la voiture, gérer la transition
- Composer une trame verte et bleue (et renforcer la biodiversité)
- Agir sur l'animation et la cohésion des lieux de vie
- Assurer une mixité des fonctions dont la présence de services

16h00 - 17h00 Drink de clôture

Inscription:

SPW - Events DGO4

Inscription en ligne: http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/CPDT17/index.php/site/inscription

Participation aux frais:

50€ la journée (repas compris)

À verser au compte:

IBAN: BE49-3631-6078-0671

BIC: BBRUBEBB

Communication: « CPDT 2017 + nom et prénom + organisme »

Date limite d'inscription : 04 décembre 2017